

Déclaration CGT au CTPM du MEEDDAT le 2 octobre 2008, au Ministre d'Etat et aux membres du CTPM

**Monsieur le Ministre d'Etat,
Mesdames et Messieurs les membres du CTPM,**

L'ordre du jour de notre CTPM porte trois points essentiels : le projet de budget 2009, le projet de décret relatif aux DREAL, le projet de décret portant fusion des DDE et DDEA dans 47 départements au 1^{er} janvier 2009.

Le budget 2009 comporte également un enjeu déterminant, celui de la mise en œuvre du Grenelle. Or pour leur appréciation, les représentants des personnels ne disposent que des documents sommaires mis en ligne vendredi soir sur le site. Le budget 2008 avait été présenté comme un budget de transition avec des suppressions d'emplois. Le budget 2009 poursuit ces suppressions avec 1400 emplois, dans le cadre des - 30 000 après les - 23 000 de 2008.

Le projet de loi Grenelle 1 fixant les objectifs à atteindre a été expurgé par le Premier ministre des moyens financiers nécessaires, avant sa transmission au Parlement pour un début de discussion la semaine prochaine. Cependant le projet de loi Grenelle 2 sur les mesures règlementaires et techniques n'a pas été soumis aux acteurs y compris lors du rendez-vous du 23 septembre dernier. Le projet de budget 2009-2011 intitulé « Grenelle 3 » n'a pas été non plus soumis au pilotage à cinq des acteurs du Grenelle.

Compte tenu des conclusions du Grenelle d'octobre 2007, vous devez accepter, à l'issue de la discussion parlementaire du projet de loi Grenelle 1, de revoir à la hausse les ambitions du projet de loi Grenelle 2, ainsi que celle du PLF 2009 – 2011 (Grenelle 3). **Il faut d'autres ambitions pour imposer des ruptures nécessaires avec la libéralisation capitaliste, pour le développement durable des transports et de l'énergie et pour la protection des milieux naturels.** C'est le sens de la motion « Transport » déposée par la CGT à la présidence française lors du Conseil des ministres européens des transports qui s'est tenu à La Rochelle le 1^{er} septembre 2008.

1° / - LES PERSONNELS ET L'ACTION SOCIALE

1-1. Les effectifs

S'agissant des effectifs, le projet de budget 2009 prévoit 69.169 ETPT (Effectifs Temps Plein Travaillé) et une masse salariale de 3,3 milliard, avec 1400 suppressions d'emplois, comme en 2008, en proclamant ces réductions « soutenables »... Si vous voulez dire « durable », nous refusons avec détermination ce dogme de la régression permanente, justifiée par aucune réflexion sérieuse sur les besoins et les missions.

Par ailleurs, le PLF sur le site de l'Assemblée Nationale indique le non remplacement de 2 départs à la retraite sur 3 au MEEDDAT et au MAP, qu'en est-il Monsieur le Ministre ?

12.251 ETPT émargent au budget annexe de l'aviation civile (BCEA) avec un milliard d'€ en dépenses de personnel sur un total 1,9 milliard d'€. 19.615 ETPT émargent aux budgets des établissements publics « opérateurs ».

La masse salariale de 3,3 milliard d'€ comporte 31,6 millions de mesures statutaires, catégorielles ou de revalorisations indemnitaires qui traduiraient « la reconnaissance professionnelle des personnels ». Rapportée aux 70.000 agents du ministère, **cette revalorisation 2009 représente environ 3,5 € par mois par agent : la CGT considère que le prix de cette « reconnaissance » constitue un mépris des personnels, qui s'ajoute à l'évolution nulle en 2008, c'est à dire zéro, des taux moyens de régimes indemnitaires.**

Nous refusons votre logique d'intéressement par l'individualisation des rémunérations selon mérite et performance ; nous contestons ce principe de concurrence entre les personnels.

Quant à la prime de restructuration des services, projet pour lequel nous avons eu une réunion de travail le 24 septembre dernier et à l'ordre du jour de ce CTPM, le fil Info du 29 septembre nous l'annonce à 1000 € au delà de 20 minutes d'allongement de trajet.

Nous vous rappelons que nous demandons comme pratiqué au ministère des Finances depuis fin 2005 : 2100 € pour allongement inférieur à 20 minutes, 6300 € supérieur à 20 minutes ou 20 kilomètres et 10 800 € au delà de cet allongement quotidien en prenant en compte le nombre d'enfants à charge des agents. A la justice, un arrêté signé en juillet sur les restructurations des services judiciaires prévoit 10 ou 15 000 € à la première tranche, selon les cas.

Des redéploiements d'effectifs au titre des politiques Grenelle sont annoncés : 1450 sur trois ans, dont 423 en 2009. **Ces redéploiements interviennent dans le cadre d'une baisse généralisée d'effectifs.** Nous soulignons que pour le bon exercice de toutes les missions pérennes de notre ministère, ces redéploiements « s'ajoutent » aux suppressions. Car selon vos orientations, quelles missions de services publics doivent être abandonnées ? Officiellement, l'ingénierie publique au service des collectivités territoriales d'une certaine taille, selon les précisions en cours au sein d'un groupe de travail sur ce thème avec les organisations syndicales. Où sont passés les besoins d'une ingénierie publique experte du développement durable, lorsque la première décision est de supprimer des milliers d'emplois ?

Ainsi les redéploiements « Grenelle » jusqu'en 2011, sont inférieurs de moitié aux suppressions d'emplois en 2008 et 2009, voire quatre ou cinq fois inférieurs si le gouvernement s'obstine sur cette pente idéologique du moins d'Etat pour les trois ans qui viennent.

Les chantiers bâtiment, transports et énergie selon les axes du développement durable sont présentés au Grenelle 3 avec l'enjeu de la création de 500 000

emplois d'ici 2020. **Nous le souhaitons avec les enjeux de formation et de qualification professionnelle qui leur sont liés.**

Mais la réalité pour le moment, c'est que vous supprimez 4200 emplois publics, en affaiblissant la couverture territoriale de nos services publics et le renouvellement générationnel. La réalité, c'est de débloquer en une journée 3 milliard d'€ pour renflouer une banque au nom de la confiance dans le marché !

C'est aussi l'augmentation des exonérations fiscales et des cotisations sociales aux entreprises, pour plus de 33 milliard d'€ aussi inefficaces pour l'emploi que pour le financement de notre protection sociale, comme l'a dénoncé la Cour des Comptes. La réalité, c'est aussi la taxation des cotisations mutualistes, que la MGET dénonce avec la CGT et d'autres syndicats.

Rappelons également que 5000 ETPT relèvent d'une « action miroir », correspondant aux personnels mis à disposition des collectivités territoriales pour permettre l'exercice du droit d'option entre les deux fonctions publiques. Ces effectifs assurent l'exécution des missions transférées aux collectivités locales en application de la loi de 2004 : ils ne correspondent pas aux effectifs remplissant les missions de notre ministère.

1-2. A quelles missions ou services affecter ces 423 effectifs redéployés ?

200 renforts de l'inspection des installations classés ont été annoncés pour 4 ans jusqu'en 2012, avec 60 en 2009, mais sans création d'emplois. Les annonces post-accident AZF de Toulouse en 2001, prévoyaient après arbitrage 400 renforts sur 4 ans, la moitié par création : cette décision n'a été suivie d'effet que pour un peu plus de la moitié. **L'annonce 2009 ne vise donc qu'à tenter de combler les retards pris ces dernières années pour respecter des engagements antérieurs.**

Les 335 emplois supplémentaires créés au titre du Grenelle le sont uniquement dans les établissements publics et sur 3 ans, dont 115 dans les parcs nationaux et 55 à l'ADEME. Rappelons ici, par comparaison, que le **budget 2008 a autorisé la création de 283 ETPT en une année** dans les établissements publics de la sphère écologie, dont 134 dans les parcs nationaux, 77 à l'ONEMA, 36 à l'INERIS. **La comparaison est cruelle.**

5 créations, les seuls au budget 2009 du Ministère mais sur le programme 181 « prévention des risques », sont prévues à l'Autorité de Sûreté Nucléaire: **comparaison édifiante encore avec les 20 créations à l'Agence Sécurité Nucléaire (ASN) du budget 2008.**

Monsieur le Ministre, la sûreté nucléaire et la radioprotection n'exigent-elles pas un effort soutenu de recrutement ?

1-3. Des crédits d'Action Sociale nettement insuffisants

Les 16,5 millions d'€ de crédit d'action sociale comporte une augmentation justifiée de 6% pour le soutien aux offres concernant les enfants du personnel. Les efforts pour la restauration collective, avec le développement du bio et de la qualité à prix accessibles nous semblent encore très insuffisants.

Nous demandons des moyens à la hauteur des enjeux de l'action sociale pour le travail des nouveaux CCAS et CLAS et rappelons l'exigence d'harmonisation des prestations sociales entre agents du MEEDDAT.

2° / - LES RESSOURCES BUDGETAIRES ET EXTRA BUDGETAIRES DU MINISTRE ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS : UN DESEQUILIBRE PREOCCUPANT

2-1. Débat nécessaire pour des bonus/malus et taxation CO2 juste et efficace

Un débat est nécessaire sur l'extension du bonus-malus, la taxation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les permis négociables CO2. Les polémiques gouvernementales patronales et au sein de l'UMP sur l'extension du bonus-malus et sur la taxation du CO2 et des gaz à effet de serre ont marqué le mois de septembre.

Pour dénoncer ces projets Laurence PARISOT, patronne du MEDEF, a fait dans la nuance en pointant le 16 septembre « le retour à l'économie administrée et une France qui reste la patrie de la nostalgie du communisme ».

Vous avez déclaré le 18 septembre, Monsieur le Ministre, « vouloir associer les experts syndicaux et patronaux à la révolution écologique » : la CGT vous encourage à le faire et pas seulement à le dire ; par exemple en commençant par saisir pour avis le Conseil Economique et Social (CES) sur le PLF Grenelle 3, du projet de loi Grenelle 2, comme vous l'avez fait pour le Grenelle 1. Mais ici encore l'Elysée a arbitré en imposant le silence, pour reparler en 2009 de la taxe CO2 et de l'extension du bonus-malus. Les commentaires d'Eric WOERTH le 21 septembre, le prouvent : « le Président a tranché en faveur du Grenelle de l'environnement dans un cadre précis donc tout va très bien, fin de la polémique ».

Cette caricature de communication, sans débat, nous éloigne beaucoup de la gouvernance à cinq de la révolution écologique. C'était sans doute avant la conversion du Président au besoin de régulation d'Etat et d'Europe lors du discours de Toulon, sonnait le glas de la dérégulation libérale. La ville de Toulon entrerait elle à nouveau dans l'histoire, après le sabordage de la flotte qui aurait été utile à la France libre ?

2-2. Quelles sources de financement ?

Que ce soit pour le financement du Grenelle de 2009 à 2011 ou pour le budget du Ministère et de ses établissements publics, les ressources budgétaires ne progressent pas et reculent dans certains cas; alors que les ressources extrabudgétaires des taxes affectées existantes ou nouvelles sont en progression.

Le déséquilibre est préoccupant pour plusieurs raisons.

Les ressources budgétaires correspondent à un financement par la fiscalité générale de l'Etat, qui comporte une part d'impôts progressifs et non proportionnels. C'est-à-dire une composante de justice sociale tenant compte des bénéfices des sociétés, des patrimoines et revenus des contribuables, comme du quotient familial. Diminuer la part des ressources budgétaires constitue une aggravation des inégalités sociales. Les ressources des taxes affectées à l'ADEME ou à l'AFTIF ne présentent pas la visibilité des crédits budgétaires, même soumis à des régulations ou à des gels.

La grande majorité de ces taxes est directement ou indirectement acquittée par les ménages sur leur consommation. L'efficacité écologique des « signaux-prix » ainsi envoyés est loin d'être avérée.

Ainsi l'ONEMA est financé par 108 millions d'€ payés à 90% par les ménages et à 10% par les industriels et agriculteurs, par le biais des redevances Agences de l'Eau. Les crédits de l'Etat à l'ONEMA et pour la politique de l'eau s'écroulent.

Ainsi l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France (AFITF) ne bénéficiera plus du retour de cession des autoroutes, on ne vend qu'une fois, mais des produits attendus du projet de taxe poids lourd à partir de 2011 et des redevances autoroutières : la subvention budgétaire accordée à l'agence en 2009 pour 1,2 milliard d'€ pourrait ne pas être pérenne.

Ainsi encore l'augmentation du Fonds Barnier pour financer la politique de prévention et de lutte contre les inondations et les risques naturels, provient d'un financement sur les primes d'assurances et non sur les bénéfices des sociétés d'assurance.

Ainsi enfin la hausse des crédits de l'ADEME ne provient pas de dotations de l'Etat mais de la hausse de la Taxe Général des Activités Polluantes (TGAP) et de l'affectation des produits de celle-ci à l'Agence.

2-3. La création d'un pôle financier public

Face à la crise du système financier et à la fragilisation des banques, la CGT propose **la création d'un pôle financier public** qui doit permettre de mobiliser les ressources nécessaires par la mise en réseau des institutions financières et bancaires. Les partenariats publics privés sont dans la logique de satisfaire des contraintes financières et de rendement élevé pour les actionnaires et sont très onéreux pour les dépenses publiques et/ou les usagers.

Nous revendiquons des solutions de financements publics à la hauteur des besoins, que seule une politique publique peut engager durablement ; il faut également une volonté politique forte pour conforter et mettre en place des pôles publics de l'énergie et des transports.

3° / - DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS

3-1. Les transports alternatifs à la route

L'ensemble des besoins de développement des infrastructures de transports tous modes confondus est à considérer : les engagements de l'Etat pris au Grenelle indiquent plus de 4 Mds € pour les transports urbains des villes de province, plus de 17 Mds€ pour les LGV et également plusieurs milliard d'€ de dépenses à engager pour les voies fluviales dont le canal Seine Nord, sans oublier la régénération du réseau ferroviaire pour plus de 800 millions d'€ par an.

On en est très loin ; l'AFITF n'est abondée que de 900 millions par les ressources fiscales affectées. La contribution de 1,2 Md € du budget 2009 ne couvre que très partiellement les projets en cours et à fortiori les besoins; **nous constatons que sans débat le Gouvernement opère le tri sélectif des projets qu'il cofinancerait en retardant d'autant le développement des modes de transports alternatifs à la route, efficaces écologiquement et socialement.**

3-2. Les transports collectifs urbains

Pour les Transports en Commun en Site Propre (TSCP- métro-tramway-tramtrain-bus) urbains, près de 900 millions d'€ d'engagements annoncés sur 3 ans sur le budget de l'AFITF et 2,5 milliard en 1^{ère} phase au titre du Grenelle 1.

Concernant le projet Métrophérique ou Arc Express de la RATP prévu au SDRIF, les déclarations de **M. BLANC sont étonnantes :**

- Il déclare à l'Assemblée Nationale le jeudi 25 septembre, « **ce projet aurait été très bien il y a 15 ans** ».
- Puis le lendemain 26 septembre au Conseil Général des Hauts de Seine, il reprend « **C'est un beau projet qui a les faveurs de beaucoup. Pour l'instant je ne suis ni pour ni contre** ».
- Enfin il annonce... **un nouveau schéma de transport en 2009 en ignorant les compétences du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF), ainsi que le blocage du SDRIF, voté par la Région la semaine dernière, par refus de le transmettre au Conseil d'Etat.**

Ces démarches partisans heurtent les républicains. Sachant que l'Etat ne versera pas 1 centime pour l'extension du tramway dans les quartiers de l'Est et du Nord Parisien, alors qu'il a contribué au quart des dépenses du premier tronçon Sud. **La seule question qui vaille est : quel niveau de contribution de l'Etat pour le projet Métrophérique ou Arc Express ?**

3-3. Le Transport Aérien

Au sein de la DGAC, des réductions budgétaires sont imposées dans tous les services. Par ailleurs la DGAC s'arc-boute dans le gaspillage des ressources dans un projet de transfert de l'approche des avions d'Orly à Roissy en 2012 pour le ramener à Orly/Athis-Mons en 2015 dans le cadre du projet OPERA.

En effet, l'approche commune Orly/Roissy n'apporte aucune amélioration et la DGAC devrait plutôt consacrer ses ressources financières et humaines directement au projet OPERA regroupant les approches avec le centre de contrôle.

Seul ce projet, soutenu par tous, permet la poursuite de relèvement des altitudes d'approches pour réduire les nuisances sonores et permet les descentes lisses appelées aussi « green tracks » pour réduire la consommation des avions au bénéfice des compagnies aériennes et de l'écologie.

4° / - VILLE ET LOGEMENT

4-1. Des crédits modestes

Les **crédits de notre ministère hors agences, demeurent modestes : 21,4 millions d'€ en CP au programme urbanisme** pour les Opérations d'intérêt National de la région parisienne, pour EUROMED à Marseille, la revitalisation urbaine de Saint-Étienne et la Plaine du Var.

Nos services de la DDE à la DGAL dépendent et mettent en œuvre des crédits et dispositifs inscrits à la mission Ville et Logement.

La réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSUCS), prévue au projet de loi de finances de loi 2009 en faisant disparaître le logement social des 4 critères actuels de répartition, réduirait le nombre de communes éligibles. Selon les projections de 150 villes dont 80 en Ile de France verraient leurs dotations réduites de moitié dès 2009 et totalement en 2010. **Cela est inacceptable de réduire ainsi les dotations dues à ces quartiers populaires.**

Plus généralement le budget de la mission Ville et Logement devrait baisser de 10% entre 2009 et 2011 passant de 8,14 à 7,33 milliard d'€. Et ce désengagement de l'Etat s'accompagne des menaces sur la capacité des ressources du livret A, désormais banalisé, et de la Caisse des Dépôts à financer la construction et la réhabilitation du logement social, notamment celle liée aux travaux d'isolation énergétique du parc ancien.

L'annonce élyséenne d'hier prévoyant d'utiliser les ressources du livret A pour financer le crédit aux entreprises renforce ses dangers. A cet égard les 2 milliard injectés par la Caisse des Dépôts et le milliard injecté par l'Etat pour renflouer la banque Dexia, interrogent les salariés de ces entreprises.

En effet Dexia, ancien Crédit Local de France, morceau de la Caisse des Dépôts, filialisé, privatisé et marié avec le Crédit Communal de Belgique et introduit en bourse, bénéficie d'une seconde injection de capitaux publics pour sauver son cours en bourse. **N'est-ce pas 3 milliard qui vont faire défaut à la Caisse des Dépôts et à l'Etat pour financer les constructions et réhabilitations des logements sociaux ?**

4-2. Nouvelles attaques sur le Logement Social

Enfin le projet de loi sur le logement qui sera présenté le 14 octobre au Sénat, comporte plusieurs régressions : la hausse des surloyers, la baisse du plafond de ressource d'accès au logement social intermédiaire, une nouvelle attaque contre la loi SRU (Solidarité et Renouvellement urbain) avec l'inclusion dans le taux obligatoire de 20% de logements sociaux des programmes d'accession à la propriété.

Ici encore les annonces faites hier de relever les plafonds des ressources des prêts à l'accession à la propriété et de consacrer 3 ou 4 milliard d'€ à l'achat de programme privés de 30 000 logements neufs précipitent le recul des efforts pour le logement locatif social.

La confiscation par le gouvernement des ressources du 1% logement, aujourd'hui à moins de 0,4 est également à l'ordre du jour : **la CGT rappelle que cette participation des employeurs à l'effort de construction représente un salaire différé pour les salariés actifs et retraités et leurs familles sous le contrôle des partenaires sociaux.**

Nous refusons que le gouvernement puisse s'emparer du produit de ces cotisations pour compenser son désengagement du logement social ! L'effort budgétaire de l'Etat en soutien aux propriétaires privés bailleurs par le biais des aides fiscales, est déjà supérieur à celui consenti pour le logement social locatif. **Cet écart va encore s'aggraver si nous vous laissons faire.** Et ce alors que les derniers chiffres de mises en chantier pour le premier semestre 2008 sont mauvais et que chacun comprend que ceux du second semestre seront catastrophiques. 1,2 millions de ménages sont demandeurs de logement social !

Au vu de la **crise financière**, alors même que plusieurs milliers d'accédants sont sur le point d'être en rupture de paiement de leurs crédits et en particulier des prêts relais, le budget de l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) doivent apporter des solutions de financement public du logement pour répondre à la crise et aux exigences sociales.

Dans notre propre ministère, nous n'avons entendu aucune annonce 2009 pour le financement complémentaire d'un meilleur accès au logement social des agents, en dépit de nos alertes et demandes sur l'écart croissant entre les besoins et les offres compte tenu de la faiblesse du pouvoir d'achat de la grande majorité d'entre nous.

5° / - LES SERVICES

5-1. Des engagements non tenus

Dans le contexte de la mobilisation des personnels de mars dernier, vous avez pris des engagements auprès de notre fédération sur le maillage du territoire par les missions et les services déconcentrés de notre ministère.

Les arbitrages et circulaires de juillet 2008, dans la succession des comités RGPP Elyséens, mettent en cause ces engagements. La communication et le fait accompli remplacent la concertation. Nos collègues, dans les DDE et leurs

agences territoriales, dans les DDA et DSV, dans les DIR, dans les DRE, DIREN et DRIRE, dans les DRAM et services affaires maritimes, sont méprisés, inquiets et mécontents. Les préfets et les préfigureurs convoquent les syndicats, mais ne les entendent pas. C'est la marche forcée et la négation d'une organisation basée sur les besoins des usagers.

Par ailleurs, la nécessité de respect et d'amélioration des milieux naturels, la concertation avec les Elus locaux et les personnels, n'est pris en compte pour déterminer les organisations et les moyens optimums pour assurer nos missions.

Ca suffit ! Le désordre organisé de schémas variables au gré des rapports de force entre préfets et préfigureurs des services déconcentrés, qui ne sont aucunement justifiés par la spécificité des besoins des territoires concernés.

Les personnels et les usagers en ont assez de l'habillage des décisions « d'en haut », consistant à subir le diktat des réductions et à trouver des redéploiements « en bas » pour faire plus et mieux avec moins. Le tout sans visibilité pluriannuelle lorsqu'il s'agit de besoins d'effectifs supplémentaires.

La mise en place des DREAL, des DDEA, des DDT, des mutualisations présentées comme une opportunité de redéploiement vers d'autres missions, **mais au final c'est moins de service public pour les usagers.**

Elles se font au pas de charge par les préfigureurs et les préfets compte tenu du calendrier imposé. Le dialogue social, la concertation avec les représentants des personnels sont réduites à des réunions d'information ; les remarques et les avis des organisations syndicales ne sont pas ou peu pris en compte ; les personnels et leurs représentants n'acceptent cette mascarade.

De plus, la CGT remarque une incohérence totale entre les organigrammes proposés par les différents responsables ; **la CGT exige un cadrage national tant sur les organigrammes, les missions que sur les garanties pour les personnels : alignement par le haut des rémunérations, des régimes indemnitaires, des régimes RTT, de l'action sociale, etc.**

Nous vous demandons impérativement de soumettre à une vraie concertation les projets de budget en moyens et en effectifs des DREAL et des DDEA avec des besoins pluriannuels.

5-2. Les Directions d'Administration Centrales

Dans les directions de l'administration centrale, les personnels vivent mal la réorganisation, beaucoup sont déstabilisés avec la perte du sens de leur travail et de sa finalité. Des besoins de formations sont insatisfaits. Les personnels ont à faire face aux urgences, certains sont mis sur la touche, cette situation a souvent des conséquences sur leurs santé allant jusqu'à la dépression nerveuse. L'importance de la liste des postes vacants notamment en catégorie A est une illustration de la déstabilisation des services avec le risque de perte de savoir faire et l'abandon de missions. Faute de transparence dans la diffusion des contenus des postes, des agents ont fait fausse route dans leur choix, **la CGT exige que ces agents puissent se réorienter dans leurs intérêts mais aussi dans ceux des services.**

5-3. Les D.I.R.

Dans les DIR, les réorganisations se poursuivent avec la suppression de lieu de travail et de services en exemple la DIRIF

Les règlements intérieurs imposés ne respectent pas l'instruction ministérielle du 21 juillet 2001 sur l'ARTT et les garanties minimales sur les temps de repos. La volonté des directions d'imposer le travail atypique même s'il n'est pas justifié, et toujours au plus bas coût en méprisant les dispositifs de rémunération en vigueur. **Nous vous demandons de faire aboutir le cadrage national en cours de discussion pour les DIR.**

De plus, contrairement aux engagements pris lors de la constitution des DIR, **la privatisation de tronçon du réseau routier national non concédé se poursuit ; par exemple, la concession du tronçon de la RN 205 à LE FAYET en Haute Savoie est inscrite dans le projet de loi relatif « à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et guidés et portant diverses dispositions relatives aux transports ».**

5-4. Le Réseau Technique et Scientifique

Le RST est un élément structurant du MEEDDAT reconnu tant en interne qu'en externe. Il ne doit pas être une variable d'ajustement dans un cadre budgétaire contraint ce qui aurait pour effet de mettre en grande difficulté le RST. **De même, la CGT s'oppose à la délocalisation du SETRA qui remet en cause la constitution du pôle scientifique de Marne la Vallée.**

5-5. Les Délocalisations

D'ores et déjà, nous dénonçons les projets de délocalisation de la statistique publique à Metz pour 2011 ainsi que celui de l'ENIM à la Rochelle.

5-6. Les dossiers en cours

Sur le dossier des Parcs et des OPA, **la CGT exige des solutions qui pérennisent les missions, la capacité des outils, les emplois avec des conditions statutaires satisfaisantes.**

Les dossiers statutaires, catégoriels et indemnitaires sont en panne depuis plus d'un an, nous demandons leur réouverture très rapidement, tels que ceux des ouvriers professionnels, la revalorisation des contractuels des Etablissements Publics de la sphère Ecologie en référence aux nouveaux statuts des personnels des agences de l'eau, le statut des personnels d'exploitation, etc.

Le dossier sur la pénibilité doit déboucher rapidement par une reconnaissance au travers de la bonification à 25% du service actif.

6° / - LE SECTEUR MARITIME EN RADE

Nous ne retrouvons pas dans le budget 2009 la traduction de votre ambition maritime affichée au printemps dernier. Qu'il s'agisse de l'organisation de

l'administration du secteur en lien avec la circulaire du Premier Ministre du 7 juillet ou que l'on observe les quelques bribes d'action analysées, force est de reconnaître la marginalisation du pilier mer et l'atomisation de ses composantes. Une fois encore, pour satisfaire quelques intérêts partisans, l'occasion a été manquée de donner enfin à l'administration de la mer les moyens de se restructurer, de gagner en cohérence et en lisibilité pour lui permettre de se défendre.

Comment ne pas s'inquiéter, alors que les obligations internationales en terme de contrôle des navires ont quadruplé dans le cadre du Memorandum de Paris, qu'aucun moyen financier et humain ne soient alloués en conséquence. En cas de carence pour cause d'économies de bout de chandelle, **c'est le contribuable qui règlera les substantielles amendes communautaires pour non respect des obligations.**

Les exigences croissantes du MAP en terme de contrôle des pêches ou de gestion des cultures marines et des élevages marins, ne sont traduites d'aucun abondement budgétaire ni d'aucune adéquation des effectifs.

L'exercice se résume à une pression grandissante sur les quelques centaines d'agents des Affaires Maritimes contraints par un budget constant, des effectifs en berne et un coût d'exploitation qui explose. **La surcharge de travail devient critique et la dégradation des conditions d'exercice sont désormais insupportables.**

Les conflits ponctuels d'intérêts entre différents opérateurs sont préjudiciables aux objectifs de la sécurité maritime française.

Le « Brustel » navire battant pavillon cambodgien a été bloqué, il y a quelques jours, pour défaillances graves et multiples par les Inspecteurs du Centre de Sécurité de La Rochelle. Le Secrétaire d'Etat aux Transports, en visite sur les lieux, a été « pris en main » par le commandant du port tandis que les inspecteurs ont été maintenus à l'écart. Au mépris des règles élémentaires de sécurité et en infraction à la réglementation, des réparations de fortune ne respectant pas les règles de l'Art ont été opérées pour rendre au navire une allure convenable et résoudre ses problèmes de gîte. Cette décision dangereuse pour le navire et l'équipage aurait été prise pour débarrasser l'autorité portuaire de ce navire « ventouse ».

Pour la traque des navires poubelles, la CGT privilégie les enjeux de sécurité et de protection durable de l'environnement, aux impératifs économiques immédiats.

Le seul effort consenti sur 2009 – 2011 pour le plan de modernisation des CROSS est bien insuffisant au regard de l'urgence.

La situation de souffrance des agents est grande, les agents n'ont plus les moyens d'exercer leurs missions, nous vous demandons la mise en œuvre rapide des engagements pris par votre DRH.